

DÉCISION DU MAIRE

D.M. N° 2026-57

TARIFS DES SERVICES ENFANCE 2026-2027

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU la délibération n°26-04-07 du 9 avril 2026 portant délégation du conseil municipal au maire et notamment pour « fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées. »

Considérant que les commissions « Affaires scolaires », « Petite Enfance - Enfance-Jeunesse » et « Finances » ont validé les différentes propositions de tarifs ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} - De fixer les tarifs des repas de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et garderie municipale, et accueils de loisirs selon les tableaux suivants :

TARIFS - Mise en application à partir du 1er juillet 2026

Accueils de loisirs extrascolaires - Petites vacances scolaires - Tarif horaire

ALSH Petites vacances Villedieu-la-Blouère

Quotient Familial	0 à 600 €	601 à 900 €	901 à 1 200 €	1 201 à 1 500 €	1 501 à 1 800 €	1 801 à 2 100 €	Plus de 2 100 €	Forfait repas	Supplément "Temps fort"	Supplément "veillée"	Supplément "Nuit au centre"
Accueils de loisirs petites vacances scolaires	1.60 €	1.84 €	2.16 €	2.24 €	2.36 €	2.40 €	2.48 €	3.00 €	3.00 €	3.00 €	5.00 €

Facturation au 1/4 d'heure 0.40 € 0.46 € 0.54 € 0.56 € 0.59 € 0.60 € 0.62 €

Accueils de loisirs extrascolaires - Vacances Scolaires Eté - Tarif horaire

ALSH Vacances d'été Jallais et Villedieu-la-Blouère

Quotient Familial	0 à 600 €	601 à 900 €	901 à 1 200 €	1 201 à 1 500 €	1 501 à 1 800 €	1 801 à 2 100 €	Plus de 2 100 €	Forfait repas	Supplément "Temps fort"	Supplément "veillée"	Supplément "Nuit au centre"
Accueils de loisirs Vacances scolaires d'été	1.60 €	1.84 €	2.16 €	2.24 €	2.36 €	2.40 €	2.48 €	3.00 €	3.00 €	3.00 €	5.00 €

Facturation au 1/4 d'heure 0.40 € 0.46 € 0.54 € 0.56 € 0.59 € 0.60 € 0.62 €

.../...

TARIFS - Mise en application à partir du 1er septembre 2026**Restaurants scolaires - Tarif du repas**

Restaurants scolaires : Andrezé, Beaupréau, Gesté, Jallais, La Jubaudière, La Poitevineière, Le Pin en Mauges, Saint Philbert en Mauges, Villedieu-la-Blouère

Tarif enfant	4.62 €
Tarif enfant sans réservation ou hors délai	6.10 €
Tarif enfant allergique avec un repas fourni par les parents	2.53 €
Tarif adultes	7.10 €

Accueils périscolaires et garderie municipale des lundi, mardi, jeudi et vendredi - Tarif horaire

Accueils périscolaires Jallais, La Jubaudière, Villedieu-la-Blouère
Garderie municipale Saint Philbert en Mauges

Quotient Familial	0 à 600 €	601 à 900 €	901 à 1 200 €	1 201 à 1 500 €	1 501 à 1 800 €	1 801 à 2 100 €	Plus de 2 100 €
Accueil périscolaire matin et soir	2.48 €	3.20 €	3.76 €	4.24 €	4.56 €	4.68 €	4.76 €

Facturation au 1/4 d'heure 0.62 € 0.80 € 0.94 € 1.06 € 1.14 € 1.17 € 1.19 €

Accueils périscolaires du mercredi - Tarif horaire

Acc. Périscolaire mercredi Villedieu-la-Blouère

Quotient Familial	0 à 600 €	601 à 900 €	901 à 1 200 €	1 201 à 1 500 €	1 501 à 1 800 €	1 801 à 2 100 €	Plus de 2 100 €	Forfait repas	Supplément "Temps fort"
Accueil périscolaire du mercredi	1.60 €	1.84 €	2.16 €	2.24 €	2.36 €	2.40 €	2.48 €	3.00 €	3.00 €

Facturation au 1/4 d'heure 0.40 € 0.46 € 0.54 € 0.56 € 0.59 € 0.60 € 0.62 €

Badges

Vente de badges (uniquement pour Multi accueils) 5.00

ARTICLE 2 - Monsieur le directeur général des services et le responsable de gestion comptable de Cholet sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal au cours de sa prochaine séance.

. Ampliation sera adressée à Monsieur le sous-préfet de Cholet.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 20 mai 2026
Régis LEBRUN,
Maire de Beaupréau-en-Mauges

